

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel mercredi 18 septembre 2024

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C, CHEMINET JL., LECLERC C., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., BOUTET S., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL, VERMEZ N., COFFIN D., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM

Délégués excusés : CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), PENAUD JP. (pouvoir à JE CHABROL), AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), DUMONTET B., ANTONIOTTI L. (pouvoir à R. LAMY),

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Intervention du PETR concernant la mise en place d'actions culturelles
- ✓ Répartition du FPIC 2024
- ✓ Demande de location d'un cabinet médical par une orthophoniste dans la Maison de Santé de La Chapelaude
- ✓ Point sur les travaux à l'Espace Mosaïque
- ✓ Point sur les travaux en cours
 - maison de santé de La Chapelaude
 - maison de Chazemais
- ✓ Fiscalité éolien, reversement à la commune de Saint-Martinien
- ✓ Demande de location de l'ancien atelier de savonnerie
- ✓ Personnel : fin du contrat de l'animatrice - Remplacement
- ✓ Baignade biologique : bilan de la saison
- ✓ Service Environnement : création d'un groupe de travail pour travailler sur la convention de service commun
- ✓ Nomination de membres au sein du Comité Départemental Local pour l'Emploi
- ✓ Questions diverses

Intervention du PETR concernant la mise en place d'actions culturelles

Florent CLEMENT, directeur du PETR, a rappelé les missions du PETR :

- le projet de territoire qui mutualise des actions concernant les 5 EPCI adhérents
- les dispositifs d'aide européenne pour les collectivités et les privés
- le PETR est porteur du CRTE (contrat de relance et de transition écologique)
- le SCOT en cours de révision avec la stratégie et l'encadrement des énergies renouvelables (à ce titre, si une commune est concernée par un projet, elle peut se tourner vers le PETR qui pourra l'aider et orienter son choix)
- le développement des circuits courts
- le développement culturel : le PETR porte une résidence d'artistes. Ceux-ci viennent travailler dans les écoles et auprès de la population (ex : parcours sonore d'Huriel il y a 2 ans ou intervention de la troupe du Petit Bastringue à La Chapelaude cette année).

Aujourd'hui, un diagnostic est en cours avec pour objectif de pérenniser l'action culturelle. Une démarche sera prochainement engagée pour aboutir à un plan d'action global, un VPCT (Vers un Projet Culturel de Territoire)

Répartition du FPIC 2024

Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

En 2023, le montant du FPIC était de 214 777 €.

Il est de 205 868 € en 2024, soit une baisse de 8 909 € (- 10 568 € en 2023).

Il existe 3 modes de répartition du FPIC :

- ✓ répartition de droit commun
- ✓ répartition à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant : on choisit un autre mode de répartition qui ne doit pas s'écarter de plus de 30 % du droit commun
- ✓ répartition « dérogatoire libre » : délibération à l'unanimité, soit à la majorité des 2/3 avec approbation des Conseils Municipaux dans un délai de 2 mois.

Le Président a ensuite proposé 2 hypothèses de répartition du FPIC réalisées à partir des sommes versées en 2023. La première répartit la perte de 8 909 € entre les communes et la seconde la répartit à hauteur de 50 % entre les communes et la Communauté de Communes.

Communes	FPIC attribué en 2023	1 ^{ère} solution : Droit commun 2024	2 ^{ème} solution : on répartit les 8 909 € entre toutes les communes		On répartit à 50% la perte des 8 909 € entre les communes et la CdC	
Archignat	5 921	7 013	5 538	-383	5 729	-192
Chambérat	5 606	4 880	5 243	-363	5 425	-181
La Chapelaude	17 391	18 180	16 266	-1 125	16 829	-562
Chazemais	9 105	10 335	8 516	-589	8 811	-294
Courçais	5 717	5 493	5 347	-370	5 532	-185
Huriel	47 733	51 457	44 645	-3 088	46 189	-1 544
Mesples	2 346	2 366	2 194	-152	2 270	-76
Saint-Désiré	7 767	8 760	7 264	-503	7 516	-251
Saint-Eloy d'Allier	668	524	625	-43	646	-22
Saint-Martinien	12 661	13 167	11 842	-819	12 251	-410
Saint-Palais	3 423	3 329	3 201	-222	3 312	-111
Saint-Sauvier	6 410	6 587	5 995	-415	6 203	-207
Treignat	6 683	7 117	6 252	-431	6 467	-216
Viplaix	6 278	6 133	5 872	-406	6 075	-203
Total	137 709	145 341	128 800	-8 909	133 255	-4 454
Part CCP Huriel	77 068	60 527	77 068	0	72 613	-4 455
EPCI+COMMUNES	214 777	205 868	205 868	-8 909	205 868	-8 909

Le Conseil Communautaire décide de choisir la répartition à la majorité des 2/3 et, en repartant des montants attribués en 2023, de diviser la perte de 8 909 € entre les communes et la Communauté de Communes avec un produit de 133 255 € pour les communes et 72 613 € pour la Communauté de Communes.

Demande de location d'un cabinet médical par une orthophoniste dans la Maison de Santé de La Chapelaude

Une jeune orthophoniste sollicite la location d'un cabinet médical dans la Maison de Santé de La Chapelaude à hauteur de 3 jours par semaine.

Le Conseil Communautaire donne à l'unanimité un avis favorable à cette demande. Il décide, après un vote avec 17 voix pour, 5 voix contre (Jean-Elie CHABROL avec un pouvoir, Stéphane ABRANOWITCH avec pouvoir, Sandrine DEFFONTIS) et une abstention de lui attribuer une gratuité de loyer de 2 mois.

Point sur les travaux à l'Espace Mosaïque

Le dossier de consultation des entreprises sera prêt en fin de semaine et sera déposé la semaine prochaine sur une plateforme de dématérialisation de marchés publics.

Par ailleurs, la Présidente de l'Espace Mosaïque sollicite la création d'une commission pour travailler sur un nouveau projet de convention entre le gestionnaire et le propriétaire. Le Président indique que cette convention devra être confiée à un juriste pour mieux appréhender toutes les situations possibles.

Point sur les travaux en cours

✓ Maison de Santé de La Chapelaude

Les assurances décennales de toutes les entreprises qui ont travaillé sur le chantier ont été saisies. Aujourd'hui, 2 experts sont intervenus, le premier pour le compte du chauffagiste (A2L) et le second pour le compte du couvreur (entreprise Toussaint).

S'agissant du problème de climatisation, une entreprise a été sollicitée pour faire un diagnostic et un devis.

✓ Maison de Chazemais

Les travaux sont terminés, il reste juste quelques petites finitions comme la pose d'un volet dans la chambre. Un jeune couple issu du territoire est intéressé par la maison et souhaite y entrer dans un mois.

Le Conseil Communautaire valide cette demande sous réserve que les services de la ComCom se soient assurés des ressources du couple avec notamment la production de fiches de paie.

Fiscalité éolien : reversement à la commune de Saint Martinien

La Communauté de Communes reverse à la commune de Saint Martinien une partie de la CVAE perçue sur l'éolien selon les modalités de la délibération en date du 29 février 2016 (30 % des taxes économiques).

Suppression progressive de la CVAE : depuis la loi de finance du 1^{er} janvier 2023, le produit de la CVAE n'est plus reversé aux collectivités territoriales, en contrepartie elles perçoivent une compensation par l'attribution d'une fraction de la TVA.

Cette année, nous percevons une enveloppe compensatoire globale où les sommes ne sont pas distinguées. Le Président propose donc d'affecter un montant à la commune au prorata de ce qui avait été versé l'an dernier, soit 1 139 €.

Cette proposition est acceptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité moins 4 abstentions.

Demande de location de l'ancien atelier de savonnerie

La Communauté de Communes a été sollicitée par 2 artisans, une photographe professionnelle d'Huriel et un tatoueur de Domérat pour la location des locaux.

Le maire d'Huriel a indiqué que la photographe était une professionnelle reconnue et que cette candidature lui semblait être cohérente avec l'image du village d'art.

Après un vote, le Conseil Communautaire décide de donner un avis favorable à la demande de la photographe avec 19 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

Personnel : fin du contrat de l'animatrice Micro-Folie - Remplacement

Le contrat de la médiatrice de la micro folie arrive à expiration au mois d'octobre 2024 et elle ne souhaite pas poursuivre sur un simple mi-temps (poste financé à 80 % par le LEADER)

La commission a reçu 2 candidatures spontanées. La commission ne pouvant pas s'engager sur les futurs choix du Conseil Communautaire, a proposé à une personne un essai par le biais d'un contrat de 12 heures via une agence d'intérim. Ce contrat lui a permis d'avoir un tuilage avec la médiatrice actuelle pour découvrir les missions.

Après un vote à l'unanimité moins 1 abstention, le Conseil Communautaire décide de proposer un contrat à mi-temps de 3 mois pour vérifier son adaptabilité au poste.

Baignade biologique d'Herculat

Un bilan de la saison a été fait.

✓ Personnel

Le site a ouvert en juin uniquement le week-end : température froide et aucune entrée d'enregistrée.

Il a fermé le vendredi 6 septembre en raison du mauvais temps annoncé pour le week-end des 7/8 septembre mais également à cause de la qualité de l'eau qui se dégradait (présence d'algues et eau verte en profondeur).

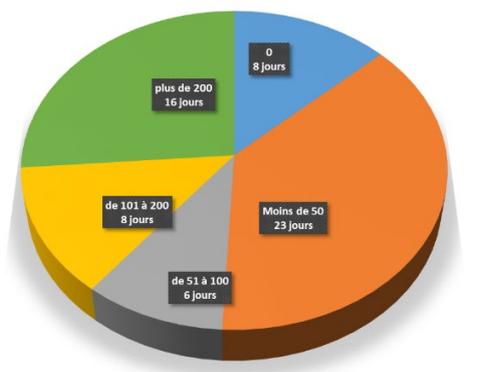
Les 2 surveillants de baignade recrutés sont restés jusqu'au 20 août. Ils ont fait un travail sérieux et jamais aucune remarque n'a été faite à leur rencontre. Un maître nageur a assuré leur remplacement jusqu'au 6 septembre.

Compte tenu de la difficulté de recrutement pendant cette saison, la recherche de surveillants sera anticipée. Un contact a été pris avec une personne qui habite Huriel et qui souhaite mettre son diplôme de BNSSA à jour.

✓ Fréquentation

On enregistre une baisse importante due au mauvais temps avec 5 627 entrées contre 8 130 entrées en 2023.

Fréquentation - 61 jours d'ouverture



Cette baisse de fréquentation se traduit par une augmentation du déficit qui a néanmoins été maîtrisé avec des efforts pour diminuer les dépenses, le poste de responsable ayant été supprimé.

Dépenses	Montant 2024	Depenses 2023	Recettes 2024	Montant	Recettes 2023
EDF	5 783,49 €	12 119,00 €	Vente tickets	18 992,00 €	30 673,00 €
Analyses	774,58 €				
Pharmacie	59,71 €				
Portable	45,25 €				
Box	74,70 €				
Maillots de bains	781,45 €			753,00 €	
Bouteille oxygène	162,14 €				
Bracelets	189,00 €				
Caisse +TPE	1 025,00 €				
Personnel	26 839,00 €				
Personnel chronos intérim	5 114,00 €	45 341,00 €			
location de bateau	3 720,00 €				
gilets de sauvetage	160,00 €				
fauteuils pliants	130,00 €				
chaîne	81,50 €				
Emprunt	18 556,00 €	18 556,00 €			
	63 495,82 €	68 195,00 €		19 745,00 €	30 673,00 €
Deficit 2023	37 522				
Déficit 2024	43 750				

Service Environnement : création d'un groupe de travail pour travailler sur la convention

Rappel : Définition d'un cadre légal d'intervention de la Communauté de Communes pour la mise à disposition du service environnement « dans le cadre d'une bonne organisation de services », dont dispose l'article L. 5211-4-1 III. du CGCT.

Dans ce cadre, un projet de convention qui sera conclu entre l'EPCI et chaque commune intéressée a été soumis au Comité Social Territorial car cela affecte l'organisation du personnel. Une réponse devrait nous parvenir au mois d'octobre.

Objectif : signature des conventions pour le 1^{er} janvier 2025.

Le Président propose la création d'un groupe de travail pour réfléchir aux quotas attribués aux communes, aux travaux prioritaires, à la compensation financière etc. Sont inscrits :

- Jérôme COULANJON
- Jean Michel PALLIOT
- Raymond LAMY

- Jean Luc DUNEAUD
- Christian JACQUOT
- Nadège VERMEZ
- Pierre NOWAK
- Stéphane ABRANOWITCH
- Jean Elie CHABROL

Nomination de membres au sein du Comité Départemental Local pour l'Emploi

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a instauré une nouvelle gouvernance nationale et territoriale du service public pour l'emploi. Elle est structurée autour des comités territoriaux de l'emploi qui seront mis en place à partir du comité départemental du 8 octobre 2024.

Les comités locaux pour l'emploi constitueront le niveau le plus opérationnel et auront à définir les actions nécessaires à leur territoire. Un représentant et un suppléant doivent être désignés pour 3 ans.

Le Conseil Communautaire désigne comme représentant :

- Titulaire : Jean-Elie CHABROL
- Suppléant : Nadège VERMEZ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le mercredi 30 octobre 2024 à 18 h à Chambérat.

Le Président,
Jean-Elie CHABROL

Le secrétaire de séance,
Jérôme COULANJON